

Entretien avec Mohamed Ameer : "nos compatriotes sont fiers de leur pays"

08/07/2008

- Yabiladi : Parlez nous de la politique gouvernementale destinée à la communauté marocaine résident à l'étranger.

- Mohamed Ameer : Comme vous le savez, Sa Majesté le Roi accorde une attention particulière aux Marocains résidant à l'étranger (MRE). Dans son discours prononcé à l'occasion du trente deuxième anniversaire de la Marche Verte, le souverain a appelé à " une réflexion rationnelle et une révision radicale de la politique de migration par l'adoption d'une stratégie globale pour mettre un terme à l'interpénétration des rôles et la multitude des organismes, une stratégie homogène à travers laquelle, chaque autorité publique ou institution ou organisme assumerait les missions qui lui incombent en parfaite harmonie et complémentarité pour une meilleure gestion de toutes les questions de la migration...". Il est donc tout à fait naturel que le gouvernement s'inspire des orientations royales pour mettre sur pied une politique nationale destinée à garantir les droits et la dignité des MRE tout en leur assurant une pleine citoyenneté au Maroc.

C'est dans cette logique que le département chargé des MRE à été promu au rang de Ministère à part entière et la délégation de cette institution auprès du Premier Ministre procède de la volonté d'accroître le rôle du gouvernement dans la gestion des affaires des citoyens marocains à l'étranger et dans la promotion de leur situation au Maroc et dans les pays d'accueil.

- Et sur le volet du plan d'action de votre département ?

- C'est dans cette optique que ce ministère a élaboré un Plan d'Action, en étroite coordination avec les différents intervenants. Ce plan a été conçu comme base d'une nouvelle politique nationale, fondée sur une approche globale consistant à considérer les marocains du monde comme le prolongement de la société marocaine à l'étranger, comme acteur dynamique dans la construction de l'édifice démocratique et comme locomotive du développement économique et humain du pays.

Dans la mise en œuvre de ce plan, la priorité a été donnée aux problématiques qui représentent des défis ponctuels et soulèvent en même temps des enjeux importants pour l'avenir des citoyens marocains établis à l'étranger.

Parmi les problématiques qui focalisent l'attention du Ministère et dont le traitement requiert beaucoup de coordination et de coopération entre les différents intervenants, il y a lieu de citer plusieurs sujets. Tout d'abord, la préservation de l'identité nationale et civilisationnelle des nouvelles générations de la communauté des migrants marocains, dans ses dimensions linguistique, religieuse et culturelle et le renforcement de leur attachement au Maroc. L'implication des marocains du monde dans la gestion de la chose publique et la promotion du développement économique et social de leur pays d'origine. La mise en place des moyens et mécanismes à même de donner naissance à une nouvelle génération d'investissements marocains et leur mobilisation dans l'action sociale et dans les chantiers du développement humain. Le soutien pour la réalisation de la pleine citoyenneté des MRE dans les pays d'accueil et la défense des intérêts des marocains du monde, aussi bien au Maroc que dans leur pays d'accueil.

Il est à souligner, en outre, que ce plan constitue une feuille de route et son exécution reste tributaire du degré d'adhésion et de mobilisation de toutes les instances chargées des questions de la migration marocaine à l'étranger.

- Justement, quelles sont les prérogatives des différents intervenants dans la problématique MRE ?

Effectivement, il y a plusieurs institutions qui mènent des actions en direction des MRE. Cela ne veut pas dire qu'elles ont toutes les mêmes missions ; il s'agit plutôt d'interventions complémentaires. La Fondation Hassan II pour les Marocains Résidants à l'Etranger a été créée en 1990 et a pour mission le soutien des Marocains du

monde sur les plans culturel, religieux et social. Le Conseil de la Communauté Marocaine à l'Etranger, en tant que cadre de concertation, constitue une force de proposition et d'aide à la prise de décisions.

Et bien évidemment, il y a le Ministère chargé de la communauté marocaine résidant à l'étranger, un département dont les missions essentielles sont l'élaboration de la politique publique du secteur et la coordination des interventions avec l'ensemble des intervenants, et ce en vue d'assurer une gestion intégrée du secteur de la migration, conformément à la volonté de Sa Majesté le Roi Mohammed VI.

- Quel bilan faites vous de vos différentes visites en Espagne, en Allemagne, en France en Belgique,... ?

Au cours de mes visites à l'étranger, surtout dans les pays Européens comme l'Espagne, l'Allemagne, la France, la Belgique et la Hollande, l'occasion m'a été donnée de discuter de près avec les différentes composantes et générations des marocains résidants dans ces pays. A cet égard, je veux souligner avec orgueil et satisfaction combien nos compatriotes sont fiers de leur pays auquel ils sont attachés corps et âme.

J'ai également constaté le grand intérêt qu'ils accordent à tout ce qui se passe au Maroc, et notamment la dynamique économique initiée par notre auguste souverain, auquel d'ailleurs ils expriment un attachement indéfectible. D'autre part, ces visites m'ont permis d'entendre de près et de vive voix les légitimes doléances de notre communauté dans les pays visités. A chaque occasion, se sont les mêmes demandes qui se répètent, à savoir : l'enseignement de la langue d'arabe et de la culture d'origine aux enfants, l'encadrement religieux, la création des espaces culturels... viennent après des questions d'ordre administratif et des difficultés rencontrées au Maroc ou ailleurs.

Rachid Hallaouy

Copyright Yabiladi.com

<http://www.yabiladi.com/article.php?cat=interviews&id=144>